

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2022

Délibération n°2022/180

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'auditorium de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 7 juillet 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, M. SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie, M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SABLONS	M. CHAMBON Denis
SAINT ALBAN DU RHONE	M. BECT Gérard
SAINT BARTHELEMY	M. MERLIN Olivier, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CROS Michel
SAINT PRIM	M. MOUCHIROUD Robert
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SALAISE SUR SANNE	M. LHERMET Claude
SONNAY	Mme REUX Monique
VERNIOZ	

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme ZABOROWSKI Dorothée pouvoir à Mr MOULIN Bernard – Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mme MONNERAY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan – Mr BONNETON Gilles pouvoir à VIALLATTE Régis – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme LECOUTRE Sandrine à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme CHOUCANE Aïda - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mme OGIER Karelle pouvoir à M. MERLIN Denis

EXCUSES/ABSENTS : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – M. BERAULT Yann – M. GIRARD Gabriel – M. IMBLOT Jean Paul – M. MERCIER Serge — M. BATARAY Zerrin – M. SATRE Luc

Mme Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Indemnisation de l'exploitant du cinéma l'Oron pour la perte d'exploitation liée à la fermeture pour travaux

Une convention a été conclue, le 17 août 2005, entre la Communauté de communes et Monsieur Joffrey Formont, en entreprise individuelle, en vue de l'occupation et de l'exploitation du cinéma l'Oron, sis à Beurepaire.

Les travaux de mise en accessibilité/rénovation du cinéma l'Oron ont été décidés en Conseil communautaire du 17/07/2021 et vont démarrer en juillet 2022.

Concernant les pertes d'exploitation induites par la fermeture du cinéma du 29 juin 2022 au 17 août 2022, date de fin de la convention, il est proposé un dédommagement à l'exploitant.

Pour le calcul du montant du dédommagement, les services se sont appuyés sur l'estimation du chiffre d'affaires qui aurait été réalisé si l'exploitation n'avait pas été perturbée.

Appliqué à la période couverte par la convention, pendant laquelle l'arrêt de l'exploitation s'impose = du 29/06 au 17/08/2022, soit 7 semaines, il est obtenu un montant d'indemnisation de **7 557,20 €**.

Une convention d'indemnisation doit être signée entre les deux parties, pour permettre le versement.

Le Conseil Communautaire,

- Vu les compétences de la Communauté de communes,
- Vu la convention d'exploitation du Cinéma l'Oron du 17 août 2005,
- Vu la délibération du 17 juillet 2021 relative aux travaux du Cinéma,

Considérant que des travaux de mise en accessibilité/rénovation du cinéma sont prévus à compter de juillet 2022,

Considérant la nécessité de fermer le cinéma pendant la période des travaux,

Considérant la perte d'exploitation inhérente à la fermeture du cinéma,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE le montant de 7 557,20 € pour l'indemnisation de Monsieur Joffrey Formont, exploitant du cinéma l'Oron, ainsi que la convention d'indemnisation ;

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à ce dossier ;

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD